



Ville de  
**Duparquet**

CONSEIL MUNICIPAL  
Ce 11 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19h00 via zoom.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
	Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01. Monsieur le maire Jacques Ricard préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de secrétaire. Le quorum est satisfait.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**RÉS. 07-2022** Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de  
**Duparquet**

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Mardi 11 janvier 2021 à 19h00  
via zoom

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière du mardi 7 décembre 2021
  - 3.2 Séance extraordinaire du jeudi 16 décembre 2021
  - 3.3 Séance extraordinaire du 5 janvier 2022 - budget
  - 3.4 Séance extraordinaire du 5 janvier 2022 - taxation
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
  - 4.1 Ministère des transports – Aide à la voirie / programme Soutien
5. **FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2021 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 Dépôt du nombre de permis émis en 2021
  - 6.2 Service de Sécurité Incendie (SSI) migre de la paget vers le cellulaire
7. **Résolutions**
  - 7.1 Nomination d'un maire ou mairesse suppléant (e) à la MRCAO
  - 7.2 Nomination d'un maire ou mairesse suppléant (e)
  - 7.3 OMH – Adopter budget révisé au 3 décembre 2021

- 7.4 Téléthon de La Ressource – dimanche 30 janvier 2022  
7.5 Mandat conseiller pour cueillettes d'informations First Mining

**8. RÉGLEMENTS**

- 8.1 MRCAO – Avis et certificats de conformité et de non-conformité  
8.2 Adoption Règlement 01-2022 portant sur la taxation des services 2022
- Taxation foncière générale (incluant la tarification policière et l'éclairage de rue)
  - Assainissement des eaux
  - Cueillette des matières résiduelles
  - L'eau potable (aqueduc)
  - Service sécurité incendie
  - Taxe développement domiciliaire avenue du Boisé

**9. LOISIRS**

**10. URBANISME**

- 10.1 Dérogation mineure, 38 Chemin Wettring

**11. SUIVI**

12. PAROLE AU PUBLIC  
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3. ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

**RÉS.08-2022 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 7 DECEMBRE 2021**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 7 décembre 2021.

**RÉS.09-2022 3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2022**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du jeudi 16 décembre 2021.

**RÉS.10-2022 3.3. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 5 JANVIER 2022 - BUDGET**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2022.

**RÉS.11-2022 3.4. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 5 JANVIER 2022 - TAXATION**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2022.

**4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

- 4.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À LA VOIRIE / PROGRAMME SOUTIEN

Le ministère nous avise à l'effet que notre demande de subvention au Programme Aide à la voirie relatif au projet de traitement de surface double du chemin du Moulin et du chemin du Camping sur 1.9km n'a pas été retenue. Il nous invite à redéposer lors des prochaines dates d'appels de projets.

## 5. FINANCES

### RÉS. 12-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2021 :

Le montant des comptes à payer : 42 819,98 \$  
Le montant des salaires : 13 494,67 \$  
Les prélèvements autorisés : 18 310,85 \$

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 DÉPÔT DU NOMBRE DE PERMIS ÉMIS EN 2021

Rapport de l'inspecteur déposé au conseil informant qu'il y a eu 71 permis émis pour l'année 2021, pour un investissement approximatif de 943 750\$ et des revenus de permis pour 2 575\$.

### 6.2 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) MIGRE DE LA PAGET VERS LE CELLULAIRE

Le mode de distribution des alertes migre de la paget vers le cellulaire. La quasi-totalité des SSI de la MRCAO ont déjà migré. Ce système de gestion assure une certitude de prise en charge, il est plus performant et d'actualité à un cout abordable. Le coût pour 12 mois est de 6.45\$ par utilisateur par mois pour un groupe de 1 à 24 répondants.

## 7. RÉSOLUTIONS

### RÉS. 13-2022 7.1 NOMINATION NOMINATION D'UN MAIRE OU MAIRESSE SUPPLÉANT (E) À LA MRCAO

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de nommer Mme Chantal Provencher à titre de mairesse suppléante et agira comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) Abitibi-Ouest.

### RÉS. 14-2022 7.2 NOMINATION NOMINATION D'UN MAIRE OU MAIRESSE SUPPLÉANT (E)

Il est proposé par par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'établir la **nomination d'un maire suppléant** par terme de 4 mois et selon cette grille de rotation ci-dessous et jusqu'à l'infini. Dans l'éventualité ou un siège devient vacant, le siège en poste poursuit le mandat de maire suppléant jusqu'au prochain siège occupé suivant.

*Nov. 2021 à février 2022	Siège #1	*Juillet 2024 à octobre 2024	Siège #3
*Mars à juin 2022	Siège #2	*Nov. 2024 à février 2025	Siège #4
*Juillet à octobre 2022	Siège #3	*Mars 2025 à juin 2025	Siège #5
*Nov. 2022 à février 2023	Siège #4*	Juillet 2025 à octobre 2025	Siège #6
*Mars 2023 à juin 2023	Siège #5	*Nov. 2025 à février 2026	Siège #1
*Juillet à octobre 2023	Siège #6	*Mars 2026 à juin 2026	Siège #2
*Nov. 2023 à février 2024	Siège #1	*Juillet à octobre 2026	Siège #3
*Mars 2024 à juin 2024	Siège #2	etc...	

### RÉS. 15-2022 7.3 OMH– ADOPTER BUDGET EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le budget révisé du 3 décembre 2021

#### **RÉS. 16-2022 7.4 TÉLÉTHON DE LA RESSOURCE – DIMANCHE 30 JANVIER**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'offrir à titre gracieux les locaux de la ville pour les responsables du téléthon le dimanche 30 janvier prochain et de commandité l'évènement pour la somme de 50\$

#### **RÉS. 17-2022 7.5 MANDAT CONSEILLER POUR CUEILLETTE D'INFORMATIONS FIRST MINING**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'autoriser et de mandater le conseiller M. Denis Blais, d'entreprendre des démarches pour vérifier l'intérêt de minières sur son territoire, tel First Mining.

#### **8. REGLEMENTS** **RÉS. 18-2022 8.1 MRCAO- AVIS ET CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ET DE NON-CONFORMITÉ**

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu de confirmer le dépôt au conseil des **Certificats de conformité et de non-conformité** reçus concernant les documents déposés à la MRCAO en octobre 2021 pour la mise à jour du Schéma d'aménagement de la Ville de Duparquet. Ces documents sont disponibles pour consultation au bureau de la ville de Duparquet.

Règlement 04-2021	Plan Urbanisme	non-conforme
Règlement 05-2021	Règlement zonage	non-conforme
Règlement 06-2021	Règlement lotissement	non-conforme
Règlement 07-2021	Règlement relatif à la gestion D'urbanisme	Conforme
Règlement 08-2021	Règlement de construction	Conforme
Règlement 09-2021	Règlement relatif à la Délivrance de permis	Conforme
Règlement 10-2021	Règlement sur les dérogations Mineures	Conforme

Nos professionnels engagés nous reviendront pour la suite des événements à la séance de février 2022

#### **RÉS. 19-2022 8.2 ADOPTION RÈGLEMENT 01-2022 PORTANT SUR LA TAXATION DES SERVICES 2022**

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'adopter le règlement 01-2022 portant sur la taxation des services 2022 et qui se retrouve à l'annexe-1 ci-dessous.

- Taxation foncière générale (incluant la tarification policière et l'éclairage de rue)
- Assainissement des eaux
- Cueillette des matières résiduelles
- L'eau potable (aqueduc)
- Service sécurité incendie
- Taxe développement domiciliaire avenue du Boisé

#### **9.LOISIRS**

La conseillère Mme Solange Gamache tient à faire une mention spéciale "Remerciement aux bénévoles et aux employés de la ville qui ont travaillé fort pour l'ouverture de la patinoire. Les citoyens et enfants ont beaucoup appréciés"

#### **10. URBANISME**

##### **10.1 DEROGATIONS MINEURES, 38 chemin Wettring**

Deux demandes de dérogations mineures présentées par M. Guy Perrier relative à la propriété située au 38, chemin Wettring (lot 5 253 610 au cadastre du Québec).

Ce sont deux (2) problématiques de dérogation sur trois (3) présentées, qui ont été recevables en raison de :

1) Une inoccupation de plus de 25% en marge arrière  
La nouvelle maison datant de 2007 a été construite au même endroit que le chalet de l'époque datant de 1982. Selon le règlement de lotissement, la construction de la maison ne respecte pas le 25% d'occupation libre en marge arrière, (selon les mesures prises sur le certificat de localisation (article 4.4.4.4. b). Cependant la superficie est conforme, puis que la dimension du terrain est de 4 646,6 mètres carrés et que la réglementation exige plus de 4000 mètres carrés.

2) Empiètement de 0,69 mètres dans la bande de protection du territoire riverain

Le règlement de zonage (233), Article 4.5.5.1 exige qu'**aucune construction** ni fosse ou installation septique ne peut être implanté sur une bande de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Cependant le gazabo a toujours été à cet endroit et il a seulement été raccordé au nouveau patio de la nouvelle maison de 2007.

Les effets de l'octroi seront de permettre les conformités, ci-dessus mentionné, ainsi que leurs maintiens pour la durée de leurs existences.

Puisque le CCU est favorable aux dérogations, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser ces dérogations mineures.

#### 11. SUIVI

#### 12. PAROLE AU PUBLIC

#### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### RÉS.21-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h31.